

Bilan annuel 2018 – LOI ECKERT

Tableau 1 (Annexe à l'article A. 132-9-4 du code des Assurances)

	NOMBRE DE CONTRATS ayant donné lieu à instruction / recherche par l'entreprise d'assurance (BI1)	NOMBRE D'ASSURÉS centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès (BI2)	MONTANT ANNUEL (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés (BI2)	NOMBRE de contrats classés sans suite par l'entreprise d'assurance (BI3)	MONTANT ANNUEL des contrats classés sans suite par l'entreprise d'assurance (BI3)
Année 2018	14 363	103	499 115	0	0

Tableau 2 (Annexe à l'article A. 132-9-4 du code des Assurances)

	MONTANT ANNUEL et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L. 132-9-2) (BII1)	NOMBRE DE CONTRATS réglés et montant annuel (article L. 132-9-2) (BII2) et (BII3)	NOMBRE DE DÉCÈS CONFIRMÉS d'assurés/ nombre de contrats concernés/ montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3 (BII4)	MONTANT DE CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/ nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3 (BII5)
Année 2018	MONTANT en euros	NOMBRE de contrats	NOMBRE de décès confirmés	MONTANT en euros
	5 819 902	2 414	21	0
	Nombre de contrats	Montant en euros	Nombre de contrats	Nombre de contrats
	3 755	5 234 792	21	0
			Montant en euros	
		8 322		

Tableau 3 (Annexe à l'article A. 132-9-6 du code des Assurances)

	NOMBRE de demandes par les bénéficiaires potentiels qui ont permis à l'assureur de connaître le décès (article L. 132-9-2) (BIII1)	MONTANT global et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L. 132-9-2) (BIII2)	MONTANT des capitaux réglés / nombre de contrats réglés (article L. 132-9-2) (BIII3)	NOMBRE d'assurés identifiés comme décédés et nombre de contrats ayant un assuré identifié comme décédé à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3 (BIII4)	MONTANT des capitaux à régler dans l'année/ nombre de contrats à régler à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3 (BIII6)	MONTANT DES CAPITAUX réglés/ nombre de contrats réglés à la suite des consultations au titre de l'article L. 132-9-3 (BIII5)
Année N	Nombre de demandes	Montant en euros	Montant en euros	Nombre de décès confirmés d'assurés	Montant en euros	Montant en euros
	0	5 819 902	5 234 792	21	0	0
		Nombre de contrats	Nombre de contrats	Nombre de contrats	Nombre de contrats	Nombre de contrats
		3 755	2 414	21	0	0